

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er avril 1952

La séance est ouverte à trois heures.

BANQUE ET COMMERCE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT

M. Hughes Cleaver (Halton) présente le 1^{er} rapport du comité permanent de la banque et du commerce et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

SANCTION ROYALE

M. L'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Le 31 mars 1952

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mardi, 1^{er} avril, à 5 heures du soir pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
J. F. Delaute.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

1^{RE} LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 91, intitulé: "Loi concernant la *Gulf Pulp and Paper Company*".—M. Brisson.

Bill n° 92, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Perth Mutual Fire Insurance Company*".—M. Corry.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ ACCORDÉE AUX MESURES
MINISTÉRIELLES LES MERCREDIS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que, le mercredi 2 avril 1952, et chaque mercredi subséquent jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement aient la priorité sur tous les autres travaux, sauf la présentation de bills, les questions des députés et les avis de motion portant dépôt de documents.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je ne vais pas insister très énergiquement sur ce point, mais je ferai observer que la journée d'hier, réservée en principe aux initiatives

des députés, a été, du consentement unanime de la Chambre, consacrée aux mesures du gouvernement. On m'a donné à entendre qu'il conviendrait peut-être de réserver encore un mercredi après-midi aux mesures d'initiative parlementaire et de retarder la présente motion d'une semaine. Je répète que je n'insiste pas outre mesure sur ce point, mais que je présente cette proposition au premier ministre de la part de ceux qui l'ont précisée.

Le très hon. M. St-Laurent: En temps ordinaire, je serais très heureux d'accepter la proposition si gentiment mise de l'avant par l'honorable député; mais depuis le début de la session, on s'efforce de procéder à deux débats, l'un sur les affaires extérieures qui se terminera aujourd'hui, je l'espère, pour être immédiatement suivi d'un autre sur la défense.

On espérait pouvoir amorcer le second débat sur la défense, débat que tous les honorables députés semblent attendre avec impatience, dès demain, alors que nous pourrions, sans le consentement unanime, tenir ce débat à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Je regrette que les circonstances ne nous permettent pas d'acquiescer à la demande de l'honorable député. Peut-être pourrions-nous étudier l'à-propos de faire exception pour mercredi de la semaine prochaine ou essayer de trouver une autre solution qui conviendrait aux députés.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES FORCES ARMÉES DU CANADA

DISCIPLINE ET ADMINISTRATION—TRIBUNAUX
MILITAIRES—PENSIONS, PENSION DU SERVICE
CIVIL

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la défense nationale afin d'effectuer certains changements en ce qui concerne la discipline et l'administration des forces; décréter que les personnes qui commettent une infraction sérieuse aux dispositions des Conventions de Genève de 1949 peuvent être jugées, en